



Conseil économique et social

Provisoire

22 janvier 2004
Français
Original: anglais

Session de fond de 2002

Compte rendu analytique provisoire de la 45^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 19 décembre 2002, à 15 heures

Président : M. Šimonović (Croatie)

Sommaire

Exposé sur le Groupe consultatif spécial sur les pays africains sortant d'un conflit

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

c) Statistiques (*suite*)

g) Administration publique (*suite*)

Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

a) Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Organisations non gouvernementales (*suite*)

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Clôture de la reprise de la session de fond

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

02-75240 (F)



La séance est ouverte à 15 h 20.

Exposé sur le Groupe consultatif spécial sur les pays africains sortant d'un conflit

1. **M. Kumalo** (Afrique de Sud) rappelle que pendant la partie principale de sa session de fond, le Conseil a créé le Groupe consultatif spécial sur les pays africains sortant d'un conflit. Le rapport sur la Guinée-Bissau, le premier à être examiné, a été arrêté et sera présenté à la reprise de session en janvier 2003.

2. Des membres du Groupe consultatif se sont rendus en Guinée-Bissau et ont aussi rencontré des donateurs et d'autres partenaires. Le pays sort d'un conflit et, en 1999, a participé à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ainsi qu'à des programmes du Fonds monétaire international. Néanmoins, la situation politique, économique et sociale a fait régresser le pays qui, apparemment, replonge dans un conflit. Ce que la communauté internationale doit faire, c'est empêcher cette régression. L'ONU a une grande expérience des opérations de maintien de la paix et de la fourniture d'assistance mais il lui faut trouver des méthodes pour travailler avec des pays pris entre ces deux extrêmes que sont les conflits et le développement. Sur une note positive, toutes les parties sont désireuses d'appuyer ses efforts pour empêcher la résurgence du conflit. Le gouvernement de la Guinée-Bissau essaye de se reprendre pour pouvoir tirer parti de l'assistance qui lui est fournie et tiendra bientôt de nouvelles élections pour consolider la démocratie.

3. En travaillant avec des pays qui sortent d'un conflit, le Conseil retrouve sa mission d'origine. Oeuvrer dans ce domaine conjointement avec le Conseil de sécurité a aussi été positif et lui a permis d'examiner la situation sous l'angle de la sécurité et du développement; Surtout, la participation du Conseil a donné espoir à la population de la Guinée-Bissau.

Questions relatives à l'économie et au développement (suite)

c) Statistiques (suite) (E/2002/L.42)

Projet de résolution E/2002/L.42 : Rapport de la Commission de statistique

4. Parlant au nom du groupe des 77 et de la Chine, **M. Caro Goa** (Observateur du Venezuela) présente le projet de résolution E/2002/L.42. Il note que des

modifications de libellé ont été apportées au paragraphe 2.

5. Le projet de résolution E/2002/L.42 est adopté.

Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (suite)

a) Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (suite) (E/2002/53)

6. Le Président invite le Conseil à prendre note du rapport du Secrétaire général intitulé « Rapport intérimaire sur les indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et des réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies » (E/2002/53).

7. *Il en est ainsi décidé.*

Organisations non gouvernementales (suite) (E/2002/71, Partie I et Corr.1, et Partie II)

8. **Le Président** invite le Conseil à prendre note du document intitulé « Rapport du Comité des organisations non gouvernementales sur sa session ordinaire de 2002 » qui figure dans le document E/2002/71, Partie I et Corr. 1 et Partie II.

9. *Il en est ainsi décidé.*

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

g) Administration publique (suite) (E/2002/L.41)

10. **M. Carpio Govea** (Observateur du Venezuela), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution E/2002/L.41 intitulé « Administration publique et développement ».

11. **Mme Kelley** (Secrétaire du Conseil) dit que, dans les paragraphes 5 et 6 du projet de résolution, le Conseil prierai le Secrétaire général de s'efforcer de convoquer une réunion du Comité d'experts de l'Administration publique en 2003, dans les limites des ressources existantes, et déciderai de revoir la demande faite par le Comité de se réunir tous les ans. La convocation d'une réunion du Comité en 2003

nécessiterait environ 114 500 \$ E.U. pour les voyages et l'indemnité de subsistance des experts. On compte que sur le montant de 163 000\$ E.U. autorisé pour la seizième réunion, environ 71 000\$ E.U. seront économisés. On estime donc que le coût additionnel sera de 43 500 \$ E.U. Si le Conseil adopte le projet de décision, ce coût sera financé conformément à la pratique établie et un rapport à ce sujet sera présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session dans le contexte de son examen du rapport final d'exécution pour l'exercice biennal 2002-2003.

12. Conformément à la résolution 2001/45, le Comité tient chaque année deux réunions d'une durée qui ne doit pas excéder 10 jours ouvrables. En 2002, le Comité s'est réuni pendant cinq jours ouvrables, du 22 au 26 juillet. Dans l'hypothèse où la réunion de 2003 durerait aussi cinq jours, le coût des services de conférence qu'elle nécessiterait s'élèverait à 358 900 \$ en coût intégral. Si la réunion a lieu entre le 7 et le 11 avril 2003, les services de conférence pourront être fournis par les capacités existantes de l'Organisation et aucun montant supplémentaire ne sera nécessaire. Si le Conseil adopte le projet de résolution, le Secrétariat a l'intention de convoquer la réunion du Comité entre le 7 et le 11 avril 2003, à moins que le Conseil n'en décide autrement.

13. **Mme Serwer** (États-Unis d'Amérique) demande si le coût supplémentaire de 43 500 \$ E.U. est prévu aussi dans le cas où la session a lieu entre ces deux dates.

14. **Mme Kelley** (Secrétaire du Conseil) dit que le montant n'a pas été autorisé mais qu'il sera financé au moyen d'économies faites sur le budget ordinaire. Le plus élevé des montants indiqués correspond au coût des services de conférence, qui pourra être absorbé si la session a lieu entre les 7 et 11 avril 2003.

15. *Le projet de résolution E/2002/L.41 est adopté.*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

16. Le Président croit comprendre que le Conseil souhaite suspendre l'application de l'article 22 du règlement intérieur pour lui permettre exceptionnellement de présider la prochaine séance qui est prévue le 15 janvier 2003 et à laquelle le Bureau sera élu, le président nouvellement élu lui succédant alors dans ses fonctions.

17. *Il en est ainsi décidé.*

18. **Le Président** dit que le choix des thèmes pour les débats de la session de fond que le Conseil tiendra en 2003 ne devrait pas être différé. Pour le débat de haut niveau, le thème proposé concernera une approche intégrée au développement rural dans les pays en développement en vue de l'éradication de la pauvreté et d'un développement durable.

La séance est suspendue à 15 h 55 et reprend à 16 h 25.

19. Parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Carpio Govea** (Observateur du Venezuela) dit qu'au cours des quatre derniers mois, pendant de longues consultations officieuses, certaines délégations ont paru gênées par le thème du développement rural et de l'éradication de la pauvreté. Il est regrettable que ce thème ait semblé susciter un désaccord et une incompréhension au sein du Conseil. Le Groupe des 77 et la Chine souhaitent accepter le thème proposé par le Président, à condition qu'il n'y ait pas d'autre modification.

20. Parlant au nom des États membres de l'Union européenne, **M. Christensen** (Observateur du Danemark) dit que le thème du développement rural et de l'éradication de la pauvreté ne leur pose pas de problème et qu'ils ont été assez souples dans son approche. Ils estiment néanmoins que le libellé du thème doit être plus précis et ont donc suggéré que le développement rural pouvait être considéré dans ses rapports, entre autres, avec l'éducation, l'infrastructure, la santé et l'assainissement. L'Union européenne a le plaisir d'accepter le thème proposé par le Président.

21. **M. Carpio Govea** (Observateur pour le Venezuela) dit qu'en ajoutant les mots « approche intégrée » au libellé du thème, on éviterait de devoir énumérer les divers secteurs au sujet desquels le développement rural devrait être abordé.

22. **Le Président** considère que le Conseil souhaite adopter le thème proposé pour le débat de haut niveau de la session de fond du Conseil en 2003.

23. *Il en est ainsi décidé.*

24. **Le Président** dit que, pour le débat de coordination au cours de la session de fond que le Conseil tiendra en 2003, le thème proposé est le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes

conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies.

25. *Il en est ainsi décidé.*

Élections : vacances différées

Commission de la population et du développement

26. Parlant en sa qualité de président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, **M Carpio Govea** (Observateur du Venezuela) dit que ce groupe a approuvé la candidature du Guyana à l'un des postes vacants de la Commission de la population et du développement.

27. **Le Président** considère que le Conseil souhaite élire par acclamations le Guyana membre de la Commission de la population et du développement pour un mandat commençant à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2004.

28. *Il en est ainsi décidé.*

Clôture de la reprise de la session de fond

29. **Le Président** déclare que le Conseil a achevé les travaux de la reprise de sa session de fond de 2002.

La séance est levée à 16 h 55.